

Snes Créteil Info

SNES Créteil Info - www.creteil.snes.edu - Tél. :01.41.24.80.54 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx

twitter : SNES/FSU [CRETEIL@SnesFsuCreteil](https://twitter.com/CRETEIL@SnesFsuCreteil)

DE LA PÉDAGOGIE !

édito

Les Français es n'ont pas compris la nécessité de travailler jusqu'à 64 ans et pourtant ce n'est pas faute d'explications. Le gouvernement aurait-il manqué de « pédagogie » comme de nombreux ses ministres et député es nous le rabâchent à longueur d'antenne ? Mais de quelles formes de « pédagogie » s'agit-il ?

Pédagogie magistrale : personne ne cotisera plus de 43 annuités !

Pédagogie expositive : le système de retraite par répartition va s'effondrer faute de financement d'ici 2030, nous affirme-t-on.

Pédagogie démonstrative : comme on vit plus longtemps, on doit travailler plus longtemps. Cette injonction sonne comme une évidence de bon sens.

Pédagogie interrogative : pour payer les pensions, voulez-vous augmenter les cotisations ? augmenter le coût du travail ? ou travailler plus longtemps ?

Pédagogie active : calculez vous-même si votre pension atteindra les 1 200 €, si vous faites partie des millions de Français et surtout de Françaises qui vivront mieux après la réforme.

Malgré tous les efforts de nos grand es pédagogues, les citoyen nes sont toujours opposé es à travailler deux ans de plus et même les retraité es qui étaient en majorité favorables à la réforme au début de la séquence pédagogique, s'y sont retrouvé es opposé es à la fin de celle-ci.

Que s'est-il donc passé ?

Un ministre avoue que les femmes seraient plus durement impactées que les hommes par la réforme. Un autre entretient le flou sur les carrières longues : 43 ou 44 annuités à 20 ou 21 ans. L'exposé des motifs de la réforme s'est heurté à l'opinion des expert es du COR, Conseil d'orientation des retraites, qui démontrent que le système n'est nullement en faillite. La démonstration qui paraissait si évidente de consacrer l'essentiel des gains d'espérance de vie au travail s'est fracturée sur la réduction historique du temps de travail concomitante de l'allongement de la vie, d'autant plus que l'espérance de vie en bonne santé en moyenne ne dépasse plus l'âge de 65 ans.

La question de l'augmentation des petites pensions à 1200 € est caractéristique du manque évident non pas de pédagogie, mais plutôt de sincérité de nos gouvernant es qui sont passé es, au fur et à mesure des débats, de 1 200 € net à 1 200 € brut puis de 200 000 nouveaux retraité es concerné es par an à 40 000 et maintenant à moins de 20 000 sur un flux de nouveaux retraité es estimé à 700 000 soit moins de 2,5 % de personnes concernées au maximum. Quant aux retraitées actuel les, ils elles sont passé es de 1 600 000 à seulement 125 000 ayants droit sur près de 17 millions soit moins de 7 pour 1000 !!!

La « pédagogie » gouvernementale a des limites : celles de l'unité dans l'action des millions d'actif ves et de retraité es dans la rue à plusieurs reprises pour dire haut et fort que la vie n'est pas faite que de travail salarié, que métro-boulot-caveau n'est pas l'objectif de toute existence humaine. Et si l'interrogation sur l'augmentation des cotisations ou le report de l'âge se faisait par référendum ? La réponse pourrait surprendre le gouvernement.

La lutte pour la conquête d'un temps non contraint se poursuit inlassablement, à tous les moments de l'existence. La journée de 8 heures, le droit au repos hebdomadaire, aux congés payés (de 2 semaines en 1936 à 5 semaines aujourd'hui), la retraite (à 60 ans en 1982) ne sont pas des acquis mais des conquis de haute lutte par le monde du travail.

Le temps libéré n'est pas du temps inutile. Au contraire. Il est utile pour soi, et pour les autres. Et toutes les « pédagogies », propagandes ou mensonges du monde n'y changeront rien !

Rédigé le 13 mars 2023 - Jean-Bernard SHAKI, pour le collectif retraité-es du SNES-FSU de l'académie de Créteil

1/Édito 2/Informations 3/Peuple méprisé, démocratie menacée ! - De la pédagogie, encore ! 4/Pancartes 5/Le plan de santé 6/Un exemple des contre-réformes Macron/Blanquer 7/ et 8/Visites

Prix : 0,30 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES - hebdomadaire - Directrice de Publication Caroline Quiniou - CP 0526S06883 N°13-86



Triste nouvelle... Claude Aufort est décédée en ce début d'année 2023.

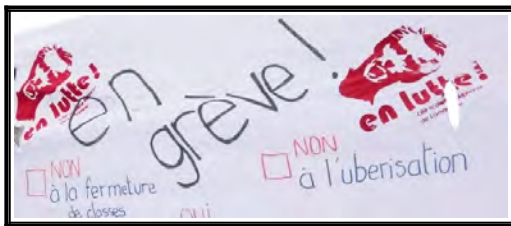
Longtemps militante au lycée de Saint-Ouen mais aussi au niveau académique et national, ses analyses étaient très appréciées lors des congrès.

Touchée par l'amiante de son lycée, maladie qui s'est développée à la retraite, elle s'est battue sans relâche pour faire reconnaître cette maladie professionnelle. On peut saluer son dynamisme qui a abouti à l'obtention d'une visite annuelle des personnels exposés.

Pour ceux qui l'ont connue, nous garderons le souvenir d'une syndicaliste souriante et chaleureuse malgré ses soucis de santé.



CAISSE DE GRÈVE



Vous êtes nombreuses et nombreux à participer aux mobilisations contre la réforme des retraites. Vous pouvez aussi soutenir nos collègues actives et en particulier les jeunes et les AED et AESH qui ont des salaires très bas, en faisant un don à la caisse de grève du SNES-FSU.

Soit vous passez par votre espace adhérent, onglet "cotisation de soutien", soit vous pouvez envoyer un chèque

libellé à l'ordre du SNES-FSU Créteil à l'adresse du S3 :

3 rue Guy de Gouyon-du-Verger - 94110 Arcueil.

Ce versement étant considéré comme un don, il sera déductible des impôts.

Merci pour nos jeunes collègues !

AFFLUENCE AU STAGE « BIENTÔT À LA RETRAITE »

Le 24 janvier était organisé le stage « Bientôt à la retraite » qui, comme tous les ans et encore plus cette année, a attiré de nombreux ses collègues en fin de carrière. Interrogations, inquiétudes, colère aussi contre une réforme injuste ont ponctué les étapes de ce stage. Toutes et tous étaient bien conscients que la lutte serait rude pour contrer les projets du gouvernement. D'ailleurs, nous avons retrouvé de nombreux ses participant es lors des manifestations parisiennes qui se sont déroulées depuis cette date. L'inquiétude des collègues proches de la retraite se ressent également à travers les nombreux messages reçus sur la boîte mail *dossierderetraite* à laquelle nous répondons quotidiennement. Merci à Gracianne Charles (S4), Dominique Balducci et Jean-Bernard Shaki qui ont animé le stage et à Mathieu Logothetis qui est venu saluer les stagiaires et faire un point sur l'action et merci aux « petites mains » qui ont accueilli toute la matinée les collègues retardés par des incidents sur la ligne de la gare de l'Est.

Martine STEMPEL

BILLET D'HUMEUR

Après avoir mis la France à l'arrêt en 2020 pour sauver les personnes âgées du Covid et ainsi avoir empêché les jeunes de vivre, il faudrait que les actives travaillent deux ans de plus pour sauver la retraite par répartition et ainsi assurer une retraite aux jeunes. Quelle est donc cette façon d'opposer les générations entre elles ? Qui parmi nous a entendu ses enfants ou ses petits-enfants lui reprocher d'être responsable du confinement et souhaiter l'enfermer dans la cuisine avec la bûche de Noël ? Opposer les catégories de population entre elles n'est pas nouveau : jeunes/vieux, hommes/femmes, salariés du privé/fonctionnaires, travailleurs/chômeurs, français/es/immigrés/es, cette vieille ficelle ne trompe pas. Ne tombons pas dans le piège, c'est toutes et tous ensemble que nous viendrons à bout des projets néfastes de ce gouvernement !

Martine STEMPEL

PEUPLE MÉPRISÉ, DÉMOCRATIE MENACÉE !

Depuis quelques années, l'affaiblissement des partis politiques traditionnels et des syndicats, l'augmentation de l'abstention dans toutes les élections politiques ou professionnelles, des élections qui ne permettent plus de voter pour un projet mais dont le but est d'empêcher la prise du pouvoir par les forces antidémocratiques, nous interpellent...



Mais le président Macron et ses gouvernements ne font qu'amplifier cette remise en cause de notre démocratie.

Pas de consultation ou juste des pseudo-consultations des partis sur un projet de loi qui est un véritable projet de société qui impactera plusieurs générations, utilisation de procédures d'urgence parlementaires, alors qu'il n'y a pas d'urgence, pour empêcher un véritable débat démocratique et museler l'opposition : Macron et Renaissance décident, imposent.

Un président qui ignore l'ampleur des manifestations et de l'opposition à ses projets et les bras d'honneur à l'Assemblée Nationale par un ministre sont symboliques de leur mépris pour le peuple.

Ils piétinent la République, et la Gauche est incapable de faire germer un autre projet de société porteur d'espoir dans cette terre en jachère.

Le Rassemblement National et Mme Le Pen attendent tranquillement pour récolter les mauvaises herbes et les chardons sur les sols de la République laissés en friche par la macronie...

Michel STEMPEL

DE LA PÉDAGOGIE, ENCORE !

Vinci vient d'engranger plus de 2,2 milliards de profits sur les concessions d'autoroute à péage.

Question : une telle rente ne relance-t-elle pas un peu la polémique sur les augmentations de tarif ?

Réponse du PDG de Vinci : « Non. En réalité, ça dénote le fait qu'en dépit de nos efforts de pédagogie le modèle de la concession est toujours très mal compris. »

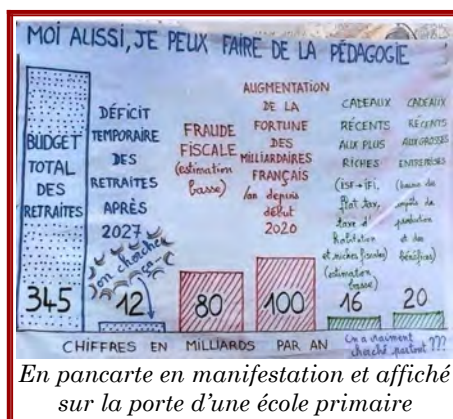
La rentabilité pour les seuls actionnaires s'élève à plus de 12 %. Eux-elles ont bien compris le modèle. Les péages autoroutiers ont encore augmenté de 4,5 % en moyenne au 1^{er} février. C'est certain, le modèle de la concession est vraiment mal compris par les usagers.

Encore un peu de pédagogie, s'il vous plaît !!!



Jean-Bernard SHAKI

... ET



ENCORE !

ATTENTION : de nombreux mails du SNES ou de la FSU semblent être considérés comme spams par certaines messageries. Donc vérifiez régulièrement vos spams avant de les éliminer, en allant voir selon les messageries dans « quarantaine », « spams », « pourriel »... !

Manifestations contre la réforme des retraites

LE LYCEE
PASTEUR
ALA FRAGE
Contre LA RÉFORME DES RETRAITES DE MACRON

EN GREVE
JUSQU'À LA
RETRAITE

MADAME
LA
1^{er} MINISTRE
NE SOYEZ PAS
AUSSI BORNÉE

AUXILIAIRES
DE VIE MAIS
PAS A VIE

L'AVALEUR
TRAVAIL



FAITES PLUTÔT
LES POUCHES
À CEUX
QUI EMPOCHENT
ENCORE UN P'TIT MILLIARD, BERNARD?

« Mon compte à décauver,
C'est la faute à Blanquet!
Bossier jusqu'au tombeau,
C'est la faute à Dursopt! »
Les (nouveaux) Misérables, E. Macron (2023)

19 et 31
janvier

Payer pour
Mes parents
Pas pour des
Morts-vivants

7 et 11
février



7, 11 et 15
mars

LE PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ, PRS, 2023-2028

EN COURS D'ÉLABORATION EN ÎLE-DE-FRANCE COMME DANS TOUTES LES RÉGIONS : UN ENJEU MAJEUR POUR LA SANTÉ

Pour le commun des mortel·les que nous sommes, le PRS comme disent les spécialistes, cela ne veut rien dire, et pourtant ce document va conditionner notre prise en charge en matière de santé pendant 5 ans dans notre région et réclamerait que les citoyen·nes s'en préoccupent et fassent état de leurs besoins pour remettre le malade au centre du système.

Si vous avez la curiosité d'aller sur le site de l'ARS Île-de-France, l'Agence régionale de santé, l'instance qui en décidera finalement, les objectifs sont louables : la réduction des inégalités sociales et de territoire, le parcours de santé, l'attractivité des métiers de la santé et même la santé mentale et la périnatalité !

Mais quelle est la réalité ?

Quand nous regardons de près la situation de la santé dans notre région et dans nos départements, c'est bien à un approfondissement de la crise sanitaire auquel nous assistons : fermeture de 100 000 lits (19 % à l'AP-HP), des 2/3 des maternités et le développement des déserts médicaux y compris dans les départements urbains de l'Île-de-France, le fonctionnement « intermittent » des services d'Urgences... et la liste serait encore longue, notre expérience personnelle pourrait l'alimenter, hélas !

Pour les personnels, à la suite de la crise Covid qui les avait terrassés, il n'y eut aucune amélioration des conditions de travail et de salaires malgré le Ségur bien en deçà des besoins dans une région comme l'Île-de-France où les loyers sont élevés, les durées de trajets épuisantes (30 % du personnel non médical de l'AP-HP a plus de deux heures de transport par jour) auquel il faut ajouter l'absence totale de dialogue social et de considération.

Mais cette situation n'est pas due au hasard

La Loi de financement de la Sécurité sociale 2023 a programmé 2,3 milliards d'économies supplémentaires auxquels il faut ajouter l'inflation à 6 % (et le chiffre ne cesse d'augmenter !). Ce sont 6 milliards qui manqueront pour maintenir les moyens de l'hôpital public.

C'est donc sur cette réalité que s'élabore ce nouveau plan pour la santé

Pourtant en 2018 lors de la discussion du PRS 2018-2022 dans les départements et au niveau régional, les organisations syndicales unanimes avaient dénoncé l'objectif du « virage ambulatoire », le renvoi à la médecine de ville, le « tout domicile », le recours aux aidant·es pour les personnes âgées. Aujourd'hui, si l'on prend la situation de la

médecine de ville dans nos départements, le constat est accablant (cf : l'étude de « Que choisir » sur les déserts médicaux dont nous nous faisons l'écho dans la dernière circulaire) et montre qu'il s'agissait d'un transfert sans moyens où les maîtres-mots « optimisation et mutualisation » sont en définitive une logique de réduction des coûts au détriment de la prise en compte des besoins des patient·es. L'hôpital est en danger mais la médecine de ville aussi ! Plutôt que d'essayer de répondre au vrai malaise des médecins généralistes, notamment des plus jeunes, l'Assurance maladie crée les conditions d'un accroissement des dépassements d'honoraires et du développement du secteur 2 (51 % des spécialistes en secteur 2). Il y a vraiment urgence à construire un service public de soins de proximité généralisé à l'ensemble du territoire s'appuyant notamment sur des centres de santé et l'hôpital public.

Les citoyen·nes doivent s'en emparer

Des initiatives sont prises dans les départements. Ainsi, la coordination Henri Mondor en Val-de-Marne s'est engagée dans une élaboration citoyenne du prochain PRS en organisant trois débats en 2022 (un sur la psychiatrie, un sur la gériatrie et le dernier le 25 janvier 2023 sur la situation à l'hôpital, les urgences et la médecine de ville dans le Val-de-Marne). D'autres initiatives sont engagées aussi par des collectifs en Seine-Saint-Denis et en Seine-et-Marne où est organisé le 14 avril un rassemblement devant l'hôpital de Melun puis une manifestation en direction de la Préfecture.



C'est donc après le mouvement contre la réforme des retraites, la prochaine mobilisation citoyenne qu'il faut engager car la santé de toute la population est trop précieuse pour la laisser aux technocrates de l'ARS ou du ministère de la Santé.

Calendrier d'élaboration du PRS Ile-de-France

➤ Janvier et avril 2023 : réunion d'ateliers et groupes de travail dans les départements pour contribuer à l'élaboration du contenu de ce document stratégique. Peu de représentant·es des usager·es ou à la marge ! Dans le Val-de-Marne, 2 camarades de la FSU

participent au CTS (Conseil territorial de santé) dans le collège PA.

➤ Entre juin et octobre 2023 : les collectivités locales (région, départements, communes), le CRSA, les CDCA, (Conférences de santé régionale et départementales), devront donner leur avis sur le document produit par l'ARS.

➤ Fin octobre 2023 : adoption du PRS par l'ARS.

Les intersyndicales retraitées au niveau régional au sein du CRSA et dans les départements au sein du CDCA s'organisent pour faire remonter les besoins de la population, notamment la plus âgée, et vous tiendront informées.

Dominique BALDUCCI

UN EXEMPLE DES CONTRE-RÉFORMES MACRON/BLANQUER : LA PHILOSOPHIE

Le passage de Blanquer au ministère de l'Éducation nationale restera comme un moment important dans la dégradation progressive, entamée déjà par bien d'autres ministres avant lui, du service public de l'Éducation nationale. Les premières interventions de son successeur ne donnent guère l'espoir d'une remise en cause fondamentale de ses orientations destructrices.

Ces (contre-)réformes ne s'attaquent pas seulement au cadre matériel et institutionnel de l'enseignement. Du fait de la déstructuration du cursus scolaire dans le secondaire en particulier, son contenu même et ses finalités sont affectés. C'est apparu de manière tellement évidente pour certaines disciplines, comme les mathématiques, que même le gouvernement a dû reconnaître, contraint et forcé, les effets négatifs de ses (contre-)réformes, sans modifier cependant fondamentalement leur logique. Mais toutes sont concernées.

Le sort de la philosophie dans la réforme Blanquer illustre à la fois les conséquences de sa nouvelle organisation et la façon, parfois indirecte, dont elle altère l'enseignement d'une discipline, dont on pourrait pourtant penser qu'il serait sinon renforcé, du moins préservé par les décisions gouvernementales. Nous nous contenterons de deux exemples pour illustrer et dissiper cette illusion.

Premier exemple : le contrôle continu et l'organisation des épreuves du baccalauréat. On sait que la part massive du contrôle continu, pour ne pas parler de ses conséquences négatives pour les élèves, transforme les professeur·es en évaluateur·ices permanent·es, au détriment de leur rôle premier et essentiel d'enseignant·es et les soumet à des pressions renforcées et constantes de la part de l'administration et des parents d'élèves. Or la philosophie échappe, semble-t-il, à cette

évolution, puisqu'elle n'est évaluée qu'en fin d'année, et que son programme comme la nature de l'épreuve finale (la dissertation) ont été préservés. Pourquoi se plaindre ? N'est-ce pas la reconnaissance de l'importance de cet enseignement pour former la pensée réflexive et critique ?

Mais ce « cadeau » est empoisonné, puisque les épreuves finales sont dévalorisées par rapport aux autres passées en cours d'année, parfois très, (trop !), dont les résultats sont connus bien avant elles, ce qui démotive évidemment les élèves.

Deuxième exemple : le nouvel enseignement, H-L-P (Humanités, Littérature, Philosophie), qui correspond de fait à une extension de l'enseignement de la philosophie, auparavant limité à la classe de Terminale. Mais ses conséquences en termes de services ainsi que la façon dont il est évalué, la date de cette évaluation et la définition même de l'épreuve, posent de nombreux problèmes aux collègues concernés.

Si nous ajoutons à cela que les professeur·es de philosophie sont, comme toutes leurs collègues, concernés par les PLE (Projets locaux d'évaluation) à cause du poids de leur matière dans Parcoursup (via les moyennes des premier et deuxième trimestres), par l'émiettement de leurs services et par les menaces concernant le statut et même, fondamentalement, le rôle des professeur·es, nous voyons bien que ce sont toutes les disciplines et l'ensemble des secteurs du service public d'éducation qui sont visés par les réformes conduites par Blanquer, et poursuivies par son successeur.

Michel COCHET

On peut compléter et approfondir les éléments que nous avons rapidement évoqués en consultant les documents accessibles sur le site du SNEP, en particulier aux onglets des différentes disciplines.

VISITES

REPORT DE LA VISITE DU CHÂTEAU DE BY - ROSA BONHEUR

Cette visite n'a pas pu se faire. Pourquoi ? Le bicentenaire de la naissance de l'artiste a connu un très grand succès et nous n'avons pas pu trouver une date et une plage horaire qui nous conviennent : seules les heures de 12h30 et 16h30 étaient possibles...

Nous reprogrammerons cette visite probablement en octobre ou en novembre prochain. À la place nous vous proposons de faire étape à Moret, charmante et paisible bourgade de Seine-et-Marne située au bord du Loing. Voir ci-dessous pour les inscriptions

ESCAPADE À MORET-SUR-LOING

VISITE DU MUSÉE DU SUCRE D'ORGE

Mercredi 19 avril 2023, à partir de 14h30, nous vous proposons **une visite guidée de Moret-sur-Loing**, une petite ville de Seine-et-Marne chargée d'histoire. Située au cœur du Gâtinais, Moret est une cité antique et royale.

« Moret est une petite ville size sur la rivière de Loing prez du lieu où elle se décharge dans la rivière de Seine », écrit Dom Morin dans son « histoire du Gastinais » en 1630.

La visite guidée nous permettra de découvrir la ville fortifiée. Deux portes sur trois ont traversé l'histoire : la Porte de Bourgogne (ou du Pont) et la Porte de Samois du XII^e siècle, situées aux deux extrémités de la Grande Rue longue de 300 m. Elles témoignent d'un passé médiéval remarquable.

Le Donjon (le Château) très massif, du début du XII^e siècle, modifié sous Sully puis sous Louis XIII, servit de résidence à de nombreux souverains. En 1604, Henri IV fit cadeau du comté de Moret à sa jeune maîtresse Jacqueline de Bueil. Celle-ci aménagea les jardins et les pièces du donjon.



La place de l'Hôtel de Ville mérite à elle seule le détour, avec ses maisons Renaissance, la maison à colombages (ex-auberge de la Belle Image). La maison en bois due au sculpteur Raccollet rend hommage aux artisans (maçon, menuisier, forgeron...) et nous présente des figurines amusantes. Du couvent des Bénédictines ne subsiste qu'une partie de la cour de 1638. Un peu plus loin, la maison dite de François 1^{er} de 1527 fut construite à l'initiative de Nicolas Chabouillé qui fut contrôleur des deniers communaux (comme cela est bien dit !). Le guide ne manquera pas de nous retracer l'histoire mouvementée et rocambolesque de cette galerie...

L'église gothique Notre-Dame commencée au XII^e siècle ne fut achevée qu'après la guerre de Cent Ans, au milieu du XV^e siècle. Cette église et de nombreux sites ont été immortalisés par le peintre impressionniste Sisley (1839-1899) qui s'installa à Moret et y mourut. Ses toiles mettent en lumière la beauté et la splendeur de la cité.

Enfin, on ne peut pas quitter Moret sans faire une promenade le long du Loing : c'est un véritable régal... On appréciera tout particulièrement les très anciennes demeures, les remparts garnis de tourelles semi-cylindriques, les restes de moulins et les lavoirs... qui se reflètent dans les eaux de la rivière.

Notre visite s'achèvera par **la visite guidée du musée du Sucre d'Orge**.

Ce petit musée est situé dans la maison du « Bon Saint-Jacques » qui abritait les religieuses bénédictines de Moret. Celles-ci fabriquaient le très réputé sucre d'orge (depuis 1638). À l'origine prévu pour soigner les maux de gorge, le petit bonbon fit fureur à la cour de Louis XIV ! Nous aurons nous aussi l'occasion de tester ces fameuses friandises...

Bulletin d'inscription, à retourner avec votre règlement (14,5 euros par participant e) à l'ordre de SNES CRETEIL, à l'adresse : **Jean-Claude CHARLES - 32 rue de la Chapelle - 77590 BOIS LE ROI**
Tél 06 38 68 18 08 - jean.claude.charles@wanadoo.fr

NOM :	PRÉNOM :
Adresse :	
Adresse électronique :	Tél portable :
Nombre de participant es :	

VISITE DE LA ROSERAIE DU VAL-DE-MARNE VENDREDI 2 JUIN - 10H30



La Roseraie du Val-de-Marne est un lieu d'exception à la renommée internationale : il s'agit du premier jardin construit entièrement dédié aux roses.

Située au cœur du parc départemental de la Roseraie du Val-de-Marne, elle présente un panorama de l'évolution de la rose au fil du temps : 2 900 variétés s'y côtoient parmi les 16 000 rosiers répartis en 13 collections, au sein de ce laboratoire de conservation unique.

La Roseraie est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et a obtenu le label Jardin Remarquable.

La première roseraie

Jules Gravereaux, rhodologue français, fit l'acquisition du domaine en 1892 qui devint rapidement son lieu de résidence familiale. À l'époque, les loisirs de plein air étaient très populaires : le propriétaire imagina alors la création d'un parc paysager.

Passionné de roses, il réhabilita en 1891 l'ancien potager du parc pour construire un jardin composé de sa fleur favorite avec l'aide d'Édouard André, un paysagiste de renom.

Ce jardin est révolutionnaire : il est le premier réalisé partir d'une seule variété de fleur.

Avec pour objectif la sauvegarde du patrimoine floral, la roseraie présenta très vite une collection exceptionnelle. Ainsi, dès 1910 et l'ouverture au public, toutes les formes connues du genre Rosa y étaient présentées.

À la même époque, Jules Gravereaux s'intéressait à l'obtention de variétés de rosiers riches en essences pour la création de parfums et élaborait ainsi les roses « *Roseraie de l'Hay* » et « *Rose à parfum de l'Hay* ».

Les 13 collections correspondent à une évolution chronologique, des variétés les plus anciennes jusqu'aux plus récentes. Le visiteur découvre successivement les roses sauvages, les roses galliques, les roses de rosiers rugueux, les roses de la Malmaison, les roses d'Asie puis les roses thé et la collection horticole. La partie centrale de la roseraie est considérée comme une réinterprétation du jardin à la française avec uniquement des rosiers.

Enfin, la visite s'achève par la découverte de roses contemporaines.

La visite guidée ayant lieu le matin à 10h30, nous pourrions choisir de déjeuner au restaurant à l'Hay-les-Roses ou bien de pique-niquer dans le parc départemental de la Roseraie du Val-de-Marne, parc paysager de 13 hectares. Celui-ci constitue un lieu de détente idéal pour les promenades et propose des espaces où nous pourrions pique-niquer.

Pour des raisons d'organisation nous avons besoin de réserver avant le mois de mai, c'est pourquoi nous souhaitons avoir vos réponses d'ici-là !

NB : il semble que les messages envoyés par Gilbert Dumortier aux retraités atterrissent souvent dans la rubrique des messages indésirables (spam) : pensez à y jeter un coup d'œil !

RÉSERVATION : pour réserver, vous pouvez compléter le bulletin d'inscription ci-dessous, joindre un chèque de 4,50 € à l'ordre de SNES CRETEIL et l'envoyer à l'adresse suivante :

Annick Janoir - 223 Quai Gallieni - 94500 Champigny sur Marne

Téléphone : 06 08 35 97 77 - annick.janoir@gmail.com

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Adresse électronique :

Tél portable :

Nombre de participants :

Partant pour le restaurant : oui non